

Direction juridique Avocats et conseils

[Honoraires \(/directions-juridiques/avocats-et-conseils/honoraires/index.php\)](#)

[Actualité des cabinets \(/directions-juridiques/avocats-et-conseils/actualite-des-cabinets/index.php\)](#)

[Classements \(/directions-juridiques/avocats-et-conseils/classements/index.php\)](#)

[Choisir son avocat \(/directions-juridiques/avocats-et-conseils/choisir-son-avocat/index.php\)](#)

[ACCUEIL \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR\)](http://www.lesechos.fr)

[BUSINESS \(/\)](#)

[DIRECTIONS JURIDIQUES \(/DIRECTIONS-JURIDIQUES/INDEX.PHP\)](#)

[AVOCATS ET CONSEILS \(/DIRECTIONS-JURIDIQUES/AVOCATS-ET-CONSEILS/INDEX.PHP\)](#)

CHOISIR SON AVOCAT

Une administratrice du Cercle Montesquieu : « La digitalisation fait émerger de nouveaux modes de collaboration avec les avocats »

[VINCENT BOUQUET \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/INDEX.PHP?ID=69924\)](http://www.lesechos.fr/journalistes/index.php?id=69924) | Le 13/03 à 09:40



Pour une direction juridique très internationalisée, la taille du réseau restera primordiale, selon Laure Lavorel. - DR

Tendance | Entre les directeurs juridiques et leurs conseils, Laure Lavorel, directeur

juridique de Broadcom, décrit une relation en perpétuelle évolution, où des critères de choix moins traditionnels commencent à percer.

La transformation numérique a-t-elle bouleversé les relations entre les directeurs juridiques et leurs conseils ?

Même si nous sommes globalement dans une certaine continuité, la digitalisation est effectivement en train de faire émerger de nouveaux modes de collaboration. Au sein du Cercle Montesquieu, nous avons créé une plate-forme collaborative baptisée « La Factory ». Elle permet à nos membres d'échanger sur leurs pratiques, sur leurs projets de digitalisation, mais aussi de travailler avec des legaltech appartenant à des cabinets ou sur des outils proposés par ces derniers. Les directeurs juridiques deviennent les « user testers » de ces solutions, en version bêta, et aident les avocats, à travers des « use cases », à en affiner la conception afin qu'ils correspondent à leurs besoins, et à ceux de leurs clients finaux.

Sponsorisé par Clarins

Le secret d'une peau plus ferme !

8 extraits de plantes aux pouvoirs raffermissants, régénérants et lissants.

Est-ce à dire que ces services sont devenus un critère différenciant dans le choix d'un cabinet ?

A titre personnel, je dirais oui, mais lorsqu'on interroge les directeurs juridiques, **on se rend compte que ce n'est pas encore vraiment le cas** (<https://business.lesechos.fr/directions-juridiques/avocats-et-conseils/choisir-son-avocat/030689105041-le-volet-juridique-des-operations-strategiques-314570.php>). Pour les spécialistes des fusions-acquisitions, les data room électroniques sont aujourd'hui devenues la norme, mais en matière de droit du travail ou de contentieux, les directeurs juridiques sont dans une position d'observateur : beaucoup regardent, mais très peu sont passés à l'acte.

Les facteurs de choix restent alors très classiques ?

On peut le dire. Pour une direction juridique très internationalisée, la taille du réseau restera primordiale, quand une organisation plus nationale optera souvent pour un avocat doté d'une forte notoriété dans le domaine concerné. Le prix n'est plus vraiment un facteur différenciant car les cabinets d'une même catégorie ont, peu ou prou, harmonisé leurs tarifs. Même si les choses, là aussi, évoluent, beaucoup de structures continuent toutefois de pratiquer le taux horaire, alors qu'il pose des problèmes de prévisibilité aux juristes. En la matière, il existe une décorrélation de plus en plus forte entre l'attitude des cabinets d'avocats, qui restent conservateurs, et les besoins des directeurs juridiques à qui l'on réclame un budget à moyen ou long terme.

Malgré tout, de nouveaux facteurs différenciants sont apparus. Devenue vitale pour nous, la réactivité des avocats s'est améliorée et les cabinets, pour suivre l'accélération de notre rythme, cherchent à nous répondre très vite, y compris par téléphone, sans forcément procéder à l'écrit par la suite. Dans l'accompagnement de la prise de risques, ils n'hésitent également plus à nous offrir des solutions fondées sur l'évaluation concrète du risque, au lieu de se cantonner à des mémos de vingt pages qui disent le droit. Autant d'éléments qui sont devenus majeurs pour toutes les directions juridiques dans le choix de leurs conseils.

PUBLICITÉ



(javascript:void(0);)